

Vos Élu-es vous informent

http://snurhonealpes.org - syndicat.snu-ralpes@pole-emploi.fr
04 72 71 52 47 - 04 72 71 12 80



Comité d'Etablissement du 23 février 2017

Trajectoire GDD :

Une nouvelle expertise a lieu sur la trajectoire GDD. L'établissement s'est engagé à communiquer à l'expert l'ensemble des éléments site par site qui ont déterminé la cible des effectifs à l'issue du processus.

Un système de « GO/NO-GO » est mis en place permettant de mesurer la réalité de la baisse de charge à un instant « T », si la baisse n'est pas constatée, le redéploiement de l'activité est différé.

Les EPA/ EP de **TOUS** les « bi compétents » sont décalés à la fin du dialogue social (le 13 Avril). Un message a été adressé aux ELD par la DRAPS.

Les critères pour être reconnu bi compétent ont été précisés. **2 conditions** : avoir exercé la double activité pendant au moins 2 ans entre le 1/1/2013 et le 31/12/2016 et avoir suivi la formation FRG ou gestion de portefeuille. Pour ceux qui ne rempliraient ces conditions un examen individuel pourra être mené afin de valider (ou pas) l'obtention de la prime.

Le SNU s'élève contre la piètre reconnaissance pour des agents qui se sont investis dans une nouvelle activité pour répondre à la demande de l'Etablissement. Nous demandons que tous les bi-compétents soient traités de la même façon et que le principe du volontariat soit réellement appliqué.

Plan formation - Fin de l'open bar, début de la disette!

Le DR annonce une consommation en volume à 42 % du budget 2017 à mi-février! La situation est critique : dans de nombreuses agences le budget du semestre est déjà consommé. La seule piste envisagée pour tenir, est de diminuer le coût pivot des formations (de 2700 € à 2200 €). Aucun espoir de la part du conseil régional qui ne financera que 1000 places sur 2017 (AFC)!

Pour le SNU : le changement radical que nous avions prévu est bien là. Après l'opulence de 2016 il faut survivre avec la vache maigre en 2017...

Dans le cadre du CEP, nous avons fait travailler les demandeurs d'emploi sur la construction de leur projet, et nous retrouvons dans l'impossibilité de monter les financements correspondants.

Aux yeux du demandeur d'emploi, ce sera la faute du conseiller qui a mal fait son travail, et non celle des financeurs qui se sont désengagés. Le SNU alerte sur la perte de crédibilité du conseiller et les tensions prévisibles avec les usagers.

Nouvelle note sur les frais de déplacement

Les élus alertent la direction : dans plusieurs départements, les véhicules de service sont réservés à l'année par les DT et DTD, rendant impossible l'utilisation pour les agents. La DR précise qu'il s'agit de véhicules de service, pas de fonction, que cette utilisation est abusive et s'engage à revoir ce point.

Accès à l'espace manager pour les RRA

En Auvergne Rhône Alpes, l'accès à l'intranet manager a été retiré à tous les RRA. Pour la DRAPS, même s'ils sont intégrés dans l'ELD, ce ne sont pas des managers.

Pour le SNU, cette position est incohérente et ingrate vis-à-vis des RRA, qui dans leurs activités quotidiennes managent souvent l'accueil et doivent relayer les informations de l'établissement auprès des les collègues.

• **ASC**: la dotation vacances, loisirs, culture a été votée. Montant fixé à 270 € par agent sous forme de chèques vacances, chèques culture ou remboursement sur facture.

Le SNU a voté pour cette dotation mais contre les critères de proratisation et la carence de 3 mois appliquée aux agents

Une commande a été faite à la Commission ASC pour rechercher et proposer 2 voyages longs courrier et un voyage solidaire.